

général des postes de mettre ce service entre les mains du département de la marine et des pêcheries. Il a consenti et le gouvernement a approuvé ce changement. J'ai envoyé un employé de mon département sur les lieux avant l'hiver, et il m'a fait un rapport. J'ai approuvé ses vues en grande partie et nous sommes convenus d'un système pour l'hiver. Je l'ai renvoyé pour organiser ce système et le mettre en opération; et je lui ai donné l'autorisation de faire les dépenses qu'il jugerait nécessaires. Je dois vous dire que lorsque j'ai envoyé cet employé et que je l'ai gardé dans ces fonctions pendant tout l'hiver, je reçus continuellement, de l'île, des plaintes alléguant que je m'immisçais dans une vieille institution, que je voulais arracher aux mains des gens qui en avaient joui depuis quarante ou cinquante ans. Je passai outre, et je crois que maintenant le peuple de l'île du Prince-Edouard s'aperçoit que les changements faits dans ce service sont utiles et ont créé une grande amélioration si on le compare avec celui qui existait auparavant sous le contrôle du gouvernement local, au temps où j'en ai pris la charge.

M. WELSH : Oui.

M. McLELAN : J'ai le témoignage de l'honorable monsieur, qui dit oui, et d'un grand nombre d'autres personnes de l'île du Prince-Edouard et de la Nouvelle-Ecosse qui ont traversé le détroit et qui reconnaissent que le système suivi maintenant est aussi parfait qu'il puisse être. L'honorable député de Queen (M. Davies) a cité un autre fait que je considère tout à fait extraordinaire, savoir, que l'arrangement que j'ai fait pour le raccordement du service par le bateau à glace était tel qu'il arrivait une fois sur cinquante que la chose se faisait. En référant au tableau du temps du chemin de fer de l'île j'ai vu qu'il y avait un train qui partait de Cap Traverse vers 6.15 heures du matin pour venir se relier au train qui voyage entre Summerside et Charlottetown, et arrivait à ce dernier endroit vers 10 heures du matin. J'ai trouvé qu'il y avait aussi un autre train parcourant toute l'île avec lequel il pouvait se relier dans le cas où il aurait été en retard jusqu'à 12 heures. J'ai demandé au département des chemins de fer de changer d'heure sur cet embranchement du Cap-Traverse et de le fixer à 11.30 heures, ce qui a été fait; et je crois que presque toujours le raccordement peut se faire entre les bateaux à glace et le chemin de fer. L'honorable monsieur s'est levé de son siège et a affirmé que cela n'arrivait pas une fois sur cinquante. Avant de faire ces affirmations devant cette Chambre, si l'honorable monsieur est venu ici dans le but de faire connaître des faits, il devrait savoir combien de fois il est arrivé qu'il n'y a pas eu raccordement.

M. DAVIES : J'avais un état ici, et je l'ai lu.

M. McLELAN : L'honorable monsieur en faisant un discours sur ce sujet n'a suivi que son imagination et ses sentiments politiques dans le but de faire de l'agitation contre le département et le gouvernement. Si l'honorable monsieur avait pris des informations il aurait trouvé que depuis le jour où les bateaux ont commencé à voyager à venir jusqu'au 28 février, dernier rapport que nous ayons, il est arrivé neuf fois seulement qu'il n'y a pas eu raccordement, et même dans une de ces occasions, un train spécial a été envoyé pour la malle vu qu'il y avait un retard extraordinaire. Je dis que l'honorable monsieur aurait dû prendre des informations avant de venir faire l'assertion qu'une fois seulement sur cinquante il y avait raccordement. L'honorable monsieur se plaint que nous ne mettons pas de trains spéciaux pour ce service lorsque le raccordement ne peut se faire, et il se plaint aussi de ce que nous envoyons la malle à Summerside par terre. D'après l'arrangement, Summerside reçoit les malles à chaque traverse, et nous avons un contrat avec le service de terre pour le transport des malles de Traverse à Summerside lorsque nous ne pouvons pas les envoyer par le chemin de fer. Il est arrivé que n'ayant pas eu de raccordement nous avons expédié les malles de Char-

M. McLELAN

lottetown à Summerside afin de prendre le train du soir et d'arriver à Charlottetown à 10 heures le matin suivant. De cette manière elles ne se trouvaient pas en retard jusqu'au jour suivant, mais au lieu d'arriver à 3 heures de l'après-midi s'il y avait eu raccordement, elles arrivaient le matin suivant par le train de Summerside. Voilà pourquoi nous envoyons la malle à Summerside. L'honorable monsieur se plaint que c'est une grande source de difficultés que le gouvernement n'envoie pas de trains spéciaux. Je me suis enquis combien de fois les malles des provinces maritimes ont été en retard avec Montréal cet hiver, et je viens de recevoir à l'instant un télégramme constatant que depuis le 1er novembre, les malles de la Nouvelle-Ecosse et de l'île du Prince-Edouard ont failli seize fois de se raccorder à Montréal avec les trains d'Ottawa et de l'Ouest. Nous n'envoyons pas; et nous ne nous proposons pas d'envoyer de trains spéciaux pour la malle chaque fois qu'elle ne pourra pas arriver à temps pour prendre le chemin de fer. Elle attend là jusqu'au train suivant, et au lieu de la recevoir à midi nous ne la recevons que le matin suivant. Si les gens de l'île du Prince-Edouard se plaignent de ce que nous n'expédions pas immédiatement un train pour transporter la malle qui n'a pu arriver à temps, et quand cela n'est arrivé que neuf fois durant la saison de la traversée, du 13 janvier au 28 février, ils devront se rappeler que les malles de l'ouest ont été seize fois en retard avec les trains de Montréal.

L'honorable député de Queen (M. Davies) s'est plaint que nous ne donnons pas à nos agents l'autorité d'agir d'après leur propre responsabilité. Lorsque j'étais ministre de la marine et de pêcheries j'ai donné un tel ordre au capitaine du *Northern Light*, d'agir d'après sa propre responsabilité. Je lui ai dit que comme il était sur les lieux ce serait à lui de prendre en considération la condition de la glace dans le golfe; qu'il serait le juge du temps où il devrait partir afin de ne pas exposer le bateau au danger. Cet ordre n'a pas donné satisfaction au peuple de l'île. On a dit que nous devions fixer au capitaine l'heure du départ; le mécontentement était tel que le gouvernement de l'île en a fait un des griefs qu'il a déposés au pied du Trône, à savoir, que j'avais donné ordre au capitaine d'agir d'après sa propre autorité.

M. WELSH : C'est bien vrai aussi.

M. McLELAN : Il paraît impossible de contenter le peuple de l'île du Prince-Edouard en quoi que ce soit. Si j'essaye d'améliorer le service du bateau à glace, on me reproche de m'immiscer dans une vieille institution et de vouloir dépouiller des gens qui ont ce monopole depuis longtemps pour l'accorder à des employés du département des pêcheries. Si je donne ordre à un capitaine de vaisseau d'exercer son jugement sur l'opportunité de traverser le détroit, on se plaint de ce que je lui ai donné cette responsabilité; et maintenant parce que nous ne donnons aucune autorité à nos employés de la malle l'honorable monsieur se plaint encore. L'honorable monsieur a laissé entendre à la Chambre que j'avais refusé d'envoyer des trains spéciaux en neuf occasions différentes—je suppose qu'il va rappeler aussi d'autres affaires qui se sont passées à Georgetown et m'accuser de quelque rancune envers le peuple de l'île du Prince-Edouard. Je nie cela. Je nie avoir aucun des sentiments que l'honorable député voudrait me prêter. Mes collègues connaissent parfaitement ce sujet, et il est impossible pour moi d'avoir ce sentiment; il est impossible pour moi de pouvoir l'exercer. Le gouvernement ne permettrait pas qu'aucun des membres du cabinet fasse prévaloir ses sentiments à l'encontre des intérêts d'une partie ou d'une province de la Puissance. Je n'ai que les meilleurs et les plus généreux sentiments à l'égard du peuple de l'île du Prince-Edouard, et le gouvernement a toujours traité cette province, isolée qu'elle est, de la manière la plus généreuse, surtout pour le service postal.